

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Fabien CADAMURO</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

<b>Facture</b>	
<b>Loyer Mai 2017</b>	
	Quittance n° 5
Facture de : <b>M. Fabien Cadamuro</b>  pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne  en paiement du mois mai 2017  Fait à Villiers sur Marne le 14 mai 2017  Signature du bailleur  	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 €  Montant total du terme : 630,00 €
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.	

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Fabien CADAMURO</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Facture Loyer Juin 2017		Quittance n° 6
Facture de : <b>M. Fabien Cadamuro</b>  pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne  en paiement du mois de juin 2017  Fait à Villiers sur Marne le 20 juin 2017  Signature du bailleur  	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 €  Montant total du terme : 630,00 €  Garantie : 580,00€	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Fabien CADAMURO</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Facture Loyer Juillet 2017		Quittance n°7
<p>Facture de : <b>M. Fabien Cadamuro</b></p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à :            33 rue des Perroquets            94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du mois de juillet 2017</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 14 juillet 2017</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyer nu : 580,00 €</li> <li>- Charges / Provisions de Charges : 50,00 €</li> </ul> <p>Montant total du terme : 630,00 €</p> <p>Garantie : 580,00€</p>	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Fabien CADAMURO</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Facture Loyer Août 2017		Quittance n°8
Facture de : <b>M. Fabien Cadamuro</b>  pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne  en paiement du mois de août 2017  Fait à Villiers sur Marne le 14 août 2017  Signature du bailleur  	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 €  Montant total du terme : 630,00 €  Garantie : 580,00€	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Fabien CADAMURO</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

<b>Facture</b> <b>Loyer Septembre 2017</b>		Quittance n°9
<p>Facture de : <b>M. Fabien Cadamuro</b></p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à :            33 rue des Perroquets            94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du mois de septembre 2017</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 11 septembre 2017</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyer nu : 580,00 €</li> <li>- Charges / Provisions de Charges : 50,00 €</li> </ul> <p>Montant total du terme : 630,00 €</p> <p>Garantie : 580,00€</p>	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Fabien CADAMURO</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

<b>Facture</b> <b>Loyer Octobre 2017</b>		Quittance n°10
Facture de : <b>M. Fabien Cadamuro</b>  pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne  en paiement du mois d'octobre 2017  Fait à Villiers sur Marne le 11 octobre 2017  Signature du bailleur  	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 €  Montant total du terme : 630,00 €  Garantie : 580,00€	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Fabien CADAMURO</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Facture Loyer Novembre 2017		Quittance n°11
<p>Facture de : <b>M. Fabien Cadamuro</b></p> <p>pour loyer et accessoires des locaux sis à :            33 rue des Perroquets            94350 Villiers-sur-Marne</p> <p>en paiement du mois de Novembre 2017</p> <p>Fait à Villiers sur Marne le 11 Novembre 2017</p> <p>Signature du bailleur</p> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Détail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyer nu : 580,00 €</li> <li>- Charges / Provisions de Charges : 50,00 €</li> </ul> <p>Montant total du terme : 630,00 €</p> <p>Garantie : 580,00€</p>	
<p>Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.</p>		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.

Bailleur
SCI Revellat-Perroquets Mme Revellat Evelyne 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne

Locataire Destinataire
Monsieur <b>Fabien CADAMURO</b> 33, rue des Perroquets 94350 Villiers sur Marne

Facture Loyer Décembre 2017		Quittance n°12
Facture de : M. <b>Fabien Cadamuro</b>  pour loyer et accessoires des locaux sis à : 33 rue des Perroquets 94350 Villiers-sur-Marne  en paiement du mois de Décembre 2017  Fait à Villiers sur Marne le 11 Décembre 2017  Signature du bailleur  	Détail - Loyer nu : 580,00 € - Charges / Provisions de Charges : 50,00 €  Montant total du terme : 630,00 €  Garantie : 580,00€	
Le paiement de la présente n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs. Cette quittance ou ce reçu annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme. En cas de congé précédemment donné, cette quittance ou ce reçu représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considéré comme un titre d'occupation. Sous réserve d'encaissement.		

N.B. : Le loyer est payable entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois, tel que prévu au bail.